



COMPTE-RENDU DU CHSCT NORD DES 04 ET 07/02/2022

Après lecture des déclarations liminaires, il a été procédé à l'examen des points à l'ordre du jour :

1/ Point COVID

2/ Régime de travail des agents des bureaux de contrôle de Calais et de Dunkerque : diminution du volume horaire annuel (pour avis)

3/ Travaux de sécurisation de l'ENDT (pour information)

4/ Travaux dans l'immeuble de la DRFIP situé boulevard Kennedy : suite des travaux de mise en sécurité incendie (pour information)

5/ Point d'information concernant le déménagement du Centre de contact

6/ Réponse aux rapports de la médecine de prévention de 2020 : Halluin et Armentières Municipale

7/ Réponses des administrations aux comptes-rendus de visite de sites :

- pour la douane : Bureau Principal de Dunkerque,

- pour la DRFIP : Amiante Cité Administrative.

8/ Présentation par les OS du CHSCT des comptes-rendus de visite de sites :

- pour la DRFIP : SGC Caudry.

9/ Point sur la qualité de l'air sur certains points de contrôle douaniers : intervention de la société SOCOTEC

10/ État d'avancement des levées des non conformités suite aux vérifications réglementaires (Électricité, Installation Gaz et Ascenseurs) dans toutes les directions (à la demande des OS)

11/ Fiches de signalement, accidents du travail, RSST

12/ Questions diverses

1/ Point COVID

Globalement, peu d'informations nouvelles en dehors de l'arrêt du télétravail obligatoire. A compter du 2 février, l'ensemble des directions sont repassées au système de droit commun, mais le télétravail reste fortement recommandée. Seule la Douane et l'INSEE ont reporté cette transition au 7 février.

Les données statistiques ont été transmises très tardivement et nous constatons que le nombre de positifs n'est pas en diminution. Le retour en présentiel risque de relancer la propagation du virus mais les directions semblent n'en avoir cure et s'évertuent à appliquer strictement les consignes nationales.

A la DRFIP, malgré la cinquantaine de cas hebdomadaires, aucun cluster n'a été constaté selon la médecine de prévention.

Aux Douanes, la reprise des formations TPCI est source d'inquiétudes. Elles seront conditionnées à la réalisation préalable d'un autotest à domicile (fourni par l'administration) et au port du masque en continu pendant toute la durée de la formation. La CGT est plus que dubitative sur le port du masque pendant ces formations très physiques...

2/ Régime de travail des agents des bureaux de contrôle de Calais et de Dunkerque : Diminution du volume horaire annuel (pour avis)

Plus d'un an déjà que les services sont mis en place et il aura fallu tout ce temps pour que la direction daigne réparer une injustice dénoncée depuis le début, à savoir la différence de traitement des collègues OPCO de ces bureaux avec les collègues de la surveillance. Concrètement, les collègues vont donc avoir 6 jours d'ARTT supplémentaires à partir de cette année. Si réglementairement, il n'y aura pas de rétroactivité, la direction des douanes nous a assuré que des mesures seront prises pour les jours de 2021 légitimement gagné par les collègues.

Si cette mesure va dans le bon sens, elle reste cependant insuffisante : quid du doublement des heures les jours fériés, quid de la prise en compte de la pénibilité, quid des conditions matérielles (EPI, vestiaires...).

La CGT a fini par obtenir par la lutte cette première avancée et continuera de revendiquer l'harmonisation par le haut des conditions de travail.

3/ Travaux de sécurisation de l'ENDT (pour information)

Peu d'informations disponible lors de ce point, les travaux préparatoires ont pris un peu de retard ainsi que la confection du préfabriqué. Les travaux devraient continuer tout le mois de février et le préfabriqué installé en mars dans le cadre des travaux de sécurisation de l'ENDT.

La direction a indiqué aller prochainement en Alsace pour voir sur place l'avancement de la construction du préfabriqué et sa mise en conformité avec les demandes des collègues. Si cette démarche est louable, nous déplorons le choix d'un préfabriqué plutôt qu'un bâtiment en dur. Par ailleurs, malgré nos nombreuses demandes, la direction ne nous a toujours pas transmis la cahier des charges. Si la technique s'est améliorée, la CGT reste toujours très vigilante sur la qualité de ces structures.

4/ Travaux dans l'immeuble de la DRFIP situé boulevard Kennedy : suite des travaux de mise en sécurité incendie (pour information)

La discussion avec la DRFIP a été très tendue sur ce sujet, refusant toute questionnement sur les travaux réalisés dans le cadre de la mise en conformité incendie du site Kennedy. Lors de l'analyse des documents, nous avons constaté que les actions prévues initialement au plan d'action 2021 n'étaient pas reprises en totalité dans celui communiqué pour cette réunion, ce que la direction n'a pas été en mesure de l'expliquer. Nous devrions prendre ses informations pour argent comptant et ne surtout pas l'interroger sur la teneur des travaux réalisés supervisés par un mandataire... Là où la bât blesse, c'est que le mandataire de sécurité n'était pas présent à la réunion, donc nous n'avons que la parole de la DRFIP. Au vu des travaux d'ampleur (faute d'entretien régulier) qui doivent être réalisés au sein du bâtiment, c'est notre devoir en tant que représentants du personnel de nous assurer que les erreurs du passé ne se reproduisent pas et que la qualité des travaux soit maximale. Pour la CGT, il est hors de question de lésiner sur la sécurité des collègues en s'en tenant strictement aux obligations réglementaires, si de meilleures recommandations existent, mais cet espace de dialogue n'est même pas envisagé par la DRFIP. Nous avons tout de même obtenu la présence du mandataire de sécurité lors du prochain point sécurité incendie.

Les travaux mis en place dès ce mois-ci pour une période de 15 à 16 mois sont très nombreux et touchent le parking, le restaurant administratif et les étages de la tour. Nous n'avons pas été destinataires d'un calendrier des travaux, mais la DRFIP s'est engagée à établir une frise chronologique précisant les travaux les plus importants pour donner plus de visibilité aux collègues.

Plus particulièrement, au moins 7-8 places de parking vont être perdues suite aux travaux et probablement plus pendant la durée des travaux avec des possibilités de déport sur le parking de l'INSEE. Le restaurant administratif sera fermé du 1/7 jusqu'au mois d'octobre. La DRFIP étudie les possibilités de conventionnement avec d'autres restaurants administratifs le temps des travaux.

5/ Point d'information concernant le déménagement du Centre de contact

Ce point initialement inscrit à l'ODJ par la DRFIP a été retiré au motif que finalement le CHSCT n'avait pas à être informé de ce déménagement et que seul le CTL le serait étant donné qu'il s'agit d'une restructuration... Encore une fois, la DRFIP utilise de tous les artifices pour esquiver le dialogue social. Tout ce qu'on peut éviter, on ne fait pas, tel pourrait être le motto de la DRFIP...

Nous avons eu une pensée pour le collègue qui a dû inscrire par erreur ce point à l'ODJ de ce CHSCT.

Toujours est-il qu'au vu des conditions de travail des collègues du Centre de Contact à la Cité Administrative, la CGT a demandé une visite du service d'ici la fin février ce que la DRFIP s'est engagée à mettre en place. Si la DRFIP ne l'a pas précisé, peu de doute existe sur la nature du déménagement : le CC de l'INM serait transféré à la Cité.

6/ Réponse aux rapports de la médecine de prévention de 2020 : Halluin et Armentières Municipale

Mieux vaut tard que jamais certains diront. La CGT avait découvert ces visites lors de la précédente séance plénière de décembre 2021 avec la présentation du rapport annuel de la médecine de prévention 2020. La DRFIP a prétendu ne pas avoir été destinataire initiale de ces rapports, d'où l'absence de transmission au CHSCT (on se demande à qui la médecine de prévention a bien pu envoyé le rapport si ce n'est à la DRFIP...). Halluin ayant été fermé depuis suite au NRP, nous nous sommes focalisés sur celui d'Armentières Mun même si ce service est également amené à être fermé d'ici septembre avec le NRP...

Nous sommes revenus sur la hausse de la charge de travail qui n'a eu aucune réponse de la DRFIP ainsi que le besoin de stores qui semble être parti aux oubliettes avec le futur déménagement du service. Dans le cadre du futur SGC, nous avons demandé l'association étroite des collègues pour l'aménagement des futurs locaux, ce qui est rarement effectif.

7/ Réponses des administrations aux comptes-rendus de visite de sites

- pour la douane : Bureau Principal de Dunkerque

La visite avait eu lieu en juillet 2021 et pourtant presque rien n'a avancé depuis. A la lecture des réponses, nous avons l'impression que l'administration a découvert le rapport à la date limite pour fournir des réponses. Il en résulte que tout est en cours, même un simple renouvellement de fauteuils...

Concernant les volets, un devis de réparation est en cours. La réparation de l'éclairage est limitée aux capacités réduites de la BHR faute d'effectif suffisant, ce que la direction reconnaît sans pourtant y apporter une réponse satisfaisante. Les archives tardent à être mis au pilon. Pour l'abri près de l'aire de contrôle, la direction est toujours en négociation avec le GPMD, mais vu les échanges, on doute de voir une avancée sur le dossier.

Enfin, lors du compte-rendu, nous avons demandé l'association des collègues à la mise en place du nouveau bâtiment dans le port de Loon Plage. La direction a assuré que cela avait été fait par le biais d'un « programmiste » visant à recenser les besoins des différents acteurs. Ce nouveau site devrait voir le jour d'ici fin 2023.

- pour la DRFIP : Amiante Cité Administrative

La demande concernant cette visite était simple, elle consistait en la simple mise à jour du DTA (dossier technique amiante) annoncé pourtant lors de la visite en juillet 2021. A ce jour, toujours pas de mise à jour, la DRFIP a annoncé cette fois une mise à jour à compter d'avril 2022 et au plus tard fin 2022. Cet sujet est pourtant important, d'autant plus que la dernière mise à jour complète du DTA date de 2012, alors que les ministères préconisent une mise à jour triennale. La CGT espère que cette fois la DRFIP tiendra cet engagement.

8/ Présentation par les OS du CHSCT des comptes-rendus de visite de sites

- pour la DRFIP : SGC Caudry

De nombreux dysfonctionnements ont été relevés lors de cette visite en décembre, que ce soit le manque d'emplois et d'effectifs ou l'inadéquation de la surface et de l'aménagement des locaux par rapport aux missions. La DRFIP n'a pas souhaité répondre en séance à nos nombreuses préconisations. Un ou deux emplois seraient plus que nécessaires, en plus du comblement de la vacance. Une recherche d'un local plus adapté avec plus de lumière naturelle améliorerait aussi les conditions de travail des collègues.

La DRFIP a seulement annoncé que le réaménagement des bureaux allait prochainement avoir lieu pour faire des marguerites par pôle d'activité (dépense, recette...), les bureaux étant actuellement placés en 2 rangées en enfilade.

9/ Point sur la qualité de l'air sur certains points de contrôle douaniers : intervention de la société SOCOTEC

Suite à l'absence d'un représentant de la SOCOTEC, le sujet a été reporté à la prochaine séance plénière. Toujours est-il que des réponses seront attendues de la direction face à la légèreté des analyses faites lors des études de la qualité de l'air.

10/ État d'avancement des levées des non conformités suite aux vérifications réglementaires (Électricité, Installation Gaz et Ascenseurs) dans toutes les directions (à la demande des OS)

Sujet porté de longue date par la CGT, les directions tardent toujours à avancer sur ces dossiers. Seules les douanes ont fait un effort en transmettant des informations au CHSCT. Les autres directions ont prétexté un emploi du temps trop lourd pour pouvoir répondre aux demandes du CHSCT, alors que cette question du suivi des vérifications réglementaires est pourtant le B.A-BA de la sécurité immobilière des collègues. La CGT devra se contenter de la mise en place d'un GT en juin pour obtenir des réponses de chaque direction. Concernant les données des Douanes, la CGT constate que plus de 80 % des sites ont encore des non-conformités électriques et que pour les ascenseurs de la DI, les anomalies constatés en 2020 n'ont toujours pas été levées. Les Douanes ont assuré que ces non-conformités seraient levées dans le courant de l'année. Il a été convenu avec les directions de procéder aux allègements prévus par la réglementation en matière électrique, à savoir une vérification électrique tous les 2 ans en l'absence de non-conformité ou après leur levée. Si cela peut inciter les directions à éviter de se contenter de refaire chaque année les vérifications sans lever les non-conformités, cela ne peut aller que dans le bon sens. Par ailleurs, l'argent public n'a pas vocation à engraisser les bureaux de contrôle.

11/ Fiches de signalement, accidents du travail, RSST

Concernant les fiches de signalement, nous sommes revenus sur une situation particulière impliquant plusieurs agents des douanes, dont nous avons été destinataires de la fiche alors que son suivi est assuré l'assistant de prévention de Paris... Quid du suivi de cette fiche par les représentants du personnel ? Nous avons demandé que cette fiche soit donc également transmise au CHSCT de Paris pour suivi du dossier.

Concernant les accidents de travail, nous sommes revenus sur un accident à Valenciennes suite à une planche tombée sur une collègue, la direction a procédé à un renforcement du balisage des chantiers.

Concernant les RSST de la Douane, nous avons eu de nombreuses échanges sur le RSST du BC de Calais. Nous avons déploré le temps de traitement très long d'une préconisation médicale (presque 1 an). Il semble que le changement d'assistant de prévention et l'absence de tableau de suivi expliquent ce retard. Nous sommes également revenus sur l'exiguïté des vestiaires et des casiers (déjà pointé lors d'une visite CHSCT en février 2021) qui n'est toujours pas traité. La direction s'est engagée à vérifier sur place et à les changer le cas échéant. Il est regrettable que la parole des collègues et des représentants du personnel ne soit pas plus prise en compte... Enfin, nous sommes revenus sur l'annotation concernant le port de

charges lourdes, des gants sont apparemment disponibles au PLI, donc ce besoin pourrait être satisfait rapidement. Concernant l'utilisation d'un transpalette, nous avons demandé à faire de la communication sur la formation CACES pour améliorer les conditions de travail des collègues.

Pour le RSST de la DRFIP, à Cambrai, le chauffage des toilettes du SIE a été révisé par le changement des têtes thermostatiques. Par ailleurs, une réflexion va avoir lieu pour trouver une autre solution pour limiter les risques de chute à l'accueil suite au retrait des tapis.

A Dunkerque, les stores devraient revenir d'ici fin février, l'entreprise doit d'abord finir de changer les fenêtres pompiers avant l'installation des stores.

Concernant Hazebrouck, la DRFIP a amendé la convention avec la mairie pour le chauffage des locaux. Au lieu d'une plage de 19-20 degrés, elle a été revu à 21 degrés ce qui devrait être plus satisfaisant.

Au CFP de Roubaix, devant les problèmes de chauffage et leur temps de traitement (plus d'un mois d'échanges et d'interventions), la DRFIP nous a assuré qu'à présent le problème était résolu. Nous espérons que ça soit définitif.

A Tourcoing, le réaménagement de l'accueil avance enfin avec devis réalisés. La CGT espère une réalisation prochaine des travaux. Ils en seraient de même pour Lomme.

Enfin pour la formation professionnelle à l'INM, nous sommes revenus sur l'absence de solution de restauration suite à la perte d'accès du restaurant de la DDTM. La direction n'a actuellement pas de solution à proposer. La CGT a suggéré de neutraliser une salle de formation pour mettre à disposition un local pour manger le midi, faute de restaurant. La DRFIP va étudier cette possibilité.

12/ Questions diverses

Nous sommes revenus sur les réponses apportées par les directions aux différentes motions.

Concernant celle relative à la consultation systématique de la médecine de prévention et de l'inspecteur santé et sécurité au travail en amont des restructurations, les directions ont refusé de s'y engager. Au mieux, ces acteurs seront consultés et même s'ils ne disposent que d'une semaine pour étudier un dossier de restructuration, ce n'est pas leur problème...

Concernant les fontaines à eau, après des années de bataille sur ce dossier, la DRFIP et la DIRCOFI ont enfin changé leur fusil d'épaule et sont d'accord pour en installer et prendre en charge leur entretien, sous réserve que leur installation soit financée par le CHSCT. Un recensement a eu lieu et des premiers devis seront présentés au GT budget de mars. La CGT déplore que les douanes restent sur leur position dogmatique de refus de ces fontaines.

Enfin, concernant les services « orphelins » rattachées à notre CHSCT, les réponses tombent pour la plupart à côté des demandes formulées. Nous n'avons aucun retour sur les documents devant être transmis aux CHSCT que ce soit les annotations aux RSST, les accidents de travail, fiches de signalement ou encore DUERP et PAP. Lors de la réunion, le chef de service de la BVCI était présent, il ne connaît pas le RSST et ne voit pas l'utilité de transmettre des informations au CHSCT... ces demandes étant déjà transmises à sa direction !

Petite mention particulière concernant la Brigade d'Intervention Interrégionale qui nous annonce que ses agents font parfois des services de 28h sans dormir et cela sans que cela lui pose un problème de fonds alors qu'une journée de travail ne doit pas de base dépasser les 10h...

Nous sommes également revenus sur la mise en place d'un groupe de travail Seveso. Cette demande datait de l'accident Lubrizol, mais il n'a toujours pas eu lieu. La présidente n'a pas été en mesure de donner une date.

La CGT a évoqué également les capteurs de CO2 : des commandes ont été faites à la DRFIP ainsi qu'à l'INSEE, les Douanes attendent un retour d'une expérimentation nationale (?) et la DIRCOFI n'était plus présente à la réunion pour répondre.

La DRFIP a aussi été interpellée sur la Cité administrative où la répartition des locaux par service aurait déjà eu lieu, ce que la DRFIP a démenti. Il s'agirait à ce stade de propositions. Ce sujet sera normalement évoqué lors du prochain CHSCT.

Nous avons également eu un retour sur les questions formulées lors de la précédente séance.

Concernant les lunettes des motards, une expérimentation avait commencé en 2019 à Marne-La-Vallée, mais a été arrêtée suite au Covid. Leur utilisation serait pertinente mais nous sommes toujours en attente d'une décision nationale.

Un recensement des besoins en chaussons pour les chiens a eu lieu et la commande devrait suivre. La livraison s'accompagnera de préconisations pour s'assurer qu'ils soient bien acceptés par les chiens.

Enfin, pour la désinfection des tissus, des produits sont disponibles au PLI sur simple demande des brigades.